



N° 172 Audit de conformité relatif au subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac

rapport publié le 15 mai 2022

No 172 Subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac			
Recommandations proposées	6	Ouvert	2
		Fermé	4
		Refusé	-

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, quatre recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

Le Service de géologie, sols et déchets (GESDEC) a publié le 27 février 2025 dans la Feuille d'avis officielle un « *appel d'offres LMI pour prestation d'ESREC mobile dans la région Arve-Lac* ». Huit communes de la rive gauche sont concernées par cette procédure. Le GESDEC entend les accompagner jusqu'à l'adjudication du marché prévue le 20 mai 2025. La Cour prend note que le GESDEC a considéré que l'objet de cet appel d'offres est l'attribution d'une concession et la transmission d'un monopole, au sens de l'article 2, al. 7 de la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI), et non un marché public au sens du règlement sur la passation des marchés publics (RMP, L 6 05.01), contrairement à ce qui était recommandé. La Cour ne se prononce pas sur le bien-fondé de ce choix et ferme le suivi de la recommandation 1.

Les deux recommandations encore ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un nouveau report d'échéance.

La recommandation 3 qui concerne la définition des modalités de suivi et de contrôle des subventions octroyées par le fonds cantonal de gestion des déchets (FCGD) a fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2025. Ce délai supplémentaire permettra au GESDEC d'intégrer une partie « suivi et contrôle » à la directive d'octroi d'une subvention par le FCGD.

La recommandation 6 qui concerne la formalisation d'une stratégie sur la gestion des espaces récupération (ESREC) a également fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2025. Un groupe de travail composé de représentants de l'Office cantonal de l'environnement (OCEV), des Services Industriels de Genève (SIG) et de l'Association des communes genevoises (ACG) a été constitué en 2024 pour faire émerger des solutions quant à l'avenir des ESREC. Compte tenu de la complexité de la tâche, celui-ci va poursuivre ses réflexions en 2025.

No 172 Subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
172-R1	Veiller à ce que les communes effectuent un appel d'offres en procédure ouverte pour le marché de déchetterie mobile	Élevée	GESDEC	31.12.2022 report 30.06.2024	Fermé
172-R2	Définir les modalités d'octroi d'une subvention du FCGD à des tiers	Moyenne	GESDEC ET CGGD	30.06.2023	Fermé
172-R3	Définir les modalités de suivi et de contrôle d'une subvention du FCGD à des tiers	Moyenne	GESDEC ET CGGD	30.06.2023 30.06.2024 report 31.12.2025	Ouvert
172-R4	Préciser les modalités de délivrance et de suivi d'une autorisation d'exploiter	Moyenne	GESDEC	Immédiat	Fermé
172-R5	Prévoir un nombre de mandats maximum pour les membres externes de la CGGD	Faible	GESDEC	31.12.2023	Fermé
172-R6	Formaliser une stratégie sur la gestion des ESREC	Moyenne	GESDEC et ACG	30.06.2024 report 31.12.2025	Ouvert